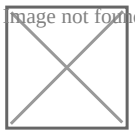

Démission fonction publique hôpital

Par **Emilieprr**, le **06/03/2021** à **18:40**

Bonjour,
Je suis infirmier, titulaire, en hôpital public. J'ai trouvé un poste dans un autre département dans une clinique privée.
J'ai donc envoyé ma lettre de démission par courrier recommandé avec un délai de préavis de 1 mois.
Ma cadre supérieure refuse ma démission (oralement). Elle me dit que nous sommes en plan blanc à cause du Covid.
Elle me menace de me bannir de la fonction publique (elle vient de me prévenir aujourd'hui alors qu'on mon dernier jour est jeudi prochain). **Quels sont mes droits ?**
Merci

Voici ce que j'ai trouvé sur internet :

EXTRAIT LIEN :
Le fonctionnaire ne peut effectivement quitter son service qu'à condition que sa démission soit acceptée par l'administration.

La décision de l'administration doit intervenir dans le mois suivant la réception de la demande de démission.

La démission prend effet à la date fixée par l'administration.

L'absence de réponse de l'administration dans le délai imparti ne vaut pas décision implicite de rejet de la démission.

En revanche, une fois le délai expiré, si l'administration n'a pris aucune décision, la demande de démission n'est plus valable.

Le fonctionnaire qui maintient sa demande doit formuler une nouvelle demande de démission.

Qu'en pensez vous ? C'est à dire que temps que ma démission n'a pas été acceptée je ne peux partir ?

Merci de votre aide

Par **P.M.**, le **06/03/2021** à **18:56**

Bonjour,

Ce sujet fait double emploi avec celui-ci...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés